

Avant-projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

ARRETE :

La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de présenter au Parlement le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}. À l'article 13, alinéa 1^{er}, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, sont apportées les modifications suivantes :

- 1° le 50° est remplacé par ce qui suit « 50° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Frameries à 7080 Frameries ; »
- 2° le 60° est remplacé par ce qui suit « 60° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Centre Ardenne à 6800 Libramont ; »
- 3° le 73° est remplacé par ce qui suit « 73° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Morlanwelz à 7140 Morlanwelz ; »
- 4° le 76° est remplacé par ce qui suit « 76° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Namur Cadets à 5000 Namur ; »
- 5° le 85° est remplacé par ce qui suit « 85° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Péruwelz à 7600 Péruwelz ; »
- 6° le 87° est remplacé par ce qui suit « 87° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Rance à 6470 Rance ; »
- 7° le 95° est remplacé par ce qui suit « 95° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Tournai Eurométropole à 7500 Tournai ; »

8° le 101° est remplacé par ce qui suit « 101° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Colfontaine-Jurbise à 7340 Colfontaine ;

9° les 52°, 54°, 98° et 99° sont abrogés ».

Art. 2. À l'article 28, § 1^{er}, alinéa 5, du même décret, le mot "conforme" est abrogé.

Art. 3. À l'article 88 du même décret, sont apportées les modifications suivantes :

1° Au § 1^{er}, l'alinéa suivant est inséré après l'alinéa 2 :

Par ailleurs, aucune nouvelle habilitation ne peut être octroyée à un établissement sans suppression d'une habilitation existante activée, sauf dérogation accordée après vérification du respect d'un des critères suivants, sur la base d'une demande dûment motivée :

1° elle rencontre le critère prévu à l'alinéa 2, 3° ;

2° elle répond à un besoin identifié par le Gouvernement tel que prévu au § 6 ;

3° elle vise à améliorer l'offre de formation dans des zones où elle est déficitaire, de façon à améliorer le taux d'accès à l'enseignement supérieur ;

4° elle vise des études menant à des fonctions en pénurie ou en tension telles que définies par les services régionaux de l'emploi. Le caractère des fonctions en pénurie ou en tension est examiné sur la base de l'analyse des données des trois dernières années.

2° Au § 1^{er}, alinéa 3 actuel, devenant l'alinéa 4, la phrase suivante est ajoutée :

" L'avis de l'administration générale de l'enseignement et celui des milieux économiques et sociaux seront par ailleurs demandés par le Gouvernement."

3° Au § 4, les termes "quatre ans" sont remplacés par les termes "trois ans".

4° Il est inséré un paragraphe cinq, rédigé comme suit :

"§ 5. Lorsqu'une nouvelle habilitation à organiser un cursus est activée, il n'est pas tenu compte, pendant trois ans, des étudiants inscrits à ce cursus pour le calcul du financement de l'établissement concerné, sauf dérogation accordée après vérification du respect d'un des critères suivants, sur la base d'une demande dûment motivée :

1° elle rencontre le critère prévu à l'alinéa 2, 3° ;

2° elle répond à un besoin identifié par le Gouvernement tel que prévu au § 6 ;

3° elle vise à améliorer l’offre de formation dans des zones où elle est déficitaire, de façon à améliorer le taux d’accès à l’enseignement supérieur ;

4° elle vise des études menant à des fonctions en pénurie ou en tension telles que définies par les services régionaux de l'emploi. Le caractère des fonctions en pénurie ou en tension est examiné sur la base de l’analyse des données des trois dernières années

5° Il est inséré un paragraphe six, rédigé comme suit :

“§ 6. Le Gouvernement peut identifier des besoins particuliers en termes d’offre de formation innovante. Dans ce cas, pour les demandes d’habilitations qui visent à répondre à ces besoins, les dérogations prévues au § 1^{er}, alinéa 3, et au § 5, peuvent être d’application.

6° Il est inséré un paragraphe sept, rédigé comme suit :

§ 7. Aucune habilitation supplémentaire ne sera accordée avant l’année académique 2025-2026. Cette disposition ne s’applique pas aux habilitations qui s’inscrivent dans le cadre des réformes menées par les pouvoirs publics.”

7 ° Le § 2ter est complété par un alinéa rédigé comme suit :

“ Le caractère de fonction en pénurie ou en tension visé à l’alinéa 1er est examiné sur la base de l’analyse des données des trois dernières années.”.

Art. 4. Dans l’annexe II du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° les lignes

4	U									MS	Master de spécialisation en archéosciences
4	U									MS	Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données

sont insérées après la ligne

4	U						M	M			Master en histoire de l’art et archéologie, orientation musicologie
---	---	--	--	--	--	--	---	---	--	--	---

2° la ligne

4	U									MS	Master de spécialisation en expertise et gestion du patrimoine mobilier
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---

est insérée après la ligne

4	U									MS	Master de spécialisation en cultures visuelles
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

3° la ligne

5	U+HE					B					Bachelier en communication numérique
---	------	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------------

est insérée après la ligne

5	HE+U							M			Master en presse et information spécialisées
---	------	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

4° la ligne

5	U+HE							M			Master en communication stratégique
---	------	--	--	--	--	--	--	---	--	--	-------------------------------------

est insérée après la ligne

5	U							M			Master en communication multilingue
---	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	-------------------------------------

5° la ligne

9	HE		B								Bachelier : conseiller en gestion de crise
---	----	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

est insérée après la ligne

9	HE		B								Bachelier : conseiller en développement durable
---	----	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---

6° la ligne

9	U									MS	Master de spécialisation en management et économie du développement durable
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---

est insérée après la ligne

9	U									MS	Master de spécialisation en gestion des risques financiers
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

7° la ligne

10	HE+EPS		B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant
----	--------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---

est insérée après la ligne

10	HE		B								Bachelier : instituteur primaire ³
----	----	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---

8° la ligne

10	U									MS	Master de spécialisation en sexologie et clinique des sexualités
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

est insérée après la ligne

10	U									MS	Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

9° la ligne

10	U									MS	Master de spécialisation en théories psychanalytiques
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---

est abrogée ;

10° la ligne

11	U							M			Master en sexologie
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---------------------

est insérée après la ligne

11	U								M		Médecin
----	---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---------

11° la ligne

11	U									MS	Master de spécialisation en nutrition et transition alimentaire
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---

est insérée après la ligne

11	U									MS SS	Master de spécialisation en neuropsychiatrie
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--

12° la ligne

14	U									MS	Master de spécialisation en pharmacologie quantitative dans le développement et le bon usage du médicament
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

est insérée après la ligne

14	U									MS SS	Master de spécialisation en pharmacie hospitalière
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--

13° la ligne

15	HE+EPS		B								Bachelier en soins infirmiers
----	--------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------

est abrogée ;

14° la ligne

15	EPS				BS						Bachelier de spécialisation : cadre de santé
----	-----	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--

est remplacée par ce qui suit :

15	EPS+HE				BS						Bachelier de spécialisation : cadre de santé
----	--------	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--

15° la ligne

17	B					Bachelier en informatique de gestion	62	52 53	21	62	9 2							21		21	84			
----	---	--	--	--	--	--------------------------------------	----	----------	----	----	--------	--	--	--	--	--	--	----	--	----	----	--	--	--

Est remplacée par ce qui suit :

17	B					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	62	52 53	21	62	9 2							21		21	84			
----	---	--	--	--	--	---	----	----------	----	----	--------	--	--	--	--	--	--	----	--	----	----	--	--	--

16° la ligne

17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle
----	--------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

est insérée après la ligne

17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle
----	--------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

17° la ligne

17	HE		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique
----	----	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

est abrogée ;

18° la ligne

17	U					B					Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie
----	---	--	--	--	--	---	--	--	--	--	---

est insérée après la ligne

24° la ligne

19	HE+ESA					B					Bachelier en architecture transmédia
----	--------	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------------

est insérée après la ligne

19	HE				BS						Bachelier de spécialisation en informatique médicale
----	----	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--

25° la ligne

19	U							M			Master : ingénieur civil en génie de l'énergie
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

est insérée après la ligne

19	U							M			Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---

26° la ligne

20	U							M			Master en urbanisme et développement territorial
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

est insérée après la ligne

20	EPS							M			Master en urbanisme et aménagement du territoire
----	-----	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

27° la ligne

20	U									MS	Master de spécialisation en management territorial et urbain
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

est abrogée ;

28° la ligne

20	U									MS	Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

est abrogée ;

29° les lignes

6 7	U									MS	Master de spécialisation en EU environmental governance
12 18	U									MS	Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire

sont insérées après la ligne

5 19	HE							M			Master en jeu vidéo
---------	----	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---------------------

Art. 5.- Dans l'annexe III.1 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° la ligne

4					MS	Master de spécialisation en archéosciences			21		
---	--	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--

Est insérée après la ligne

4		M	M			Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	62	25	21		
---	--	---	---	--	--	---	----	----	----	--	--

2° la ligne

9					MS	Master de spécialisation en management et économie du développement durable					92
---	--	--	--	--	----	---	--	--	--	--	----

Est insérée après la ligne

9					MS	Master de spécialisation en gestion des risques financiers	62	21	21 ^[1]		
---	--	--	--	--	----	--	----	----	-------------------	--	--

3° la ligne

10					MS	Master de spécialisation en sexologie et clinique des sexualités			21		
----	--	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--

Est insérée après la ligne

10					MS	Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur	62	25	21	53	92
----	--	--	--	--	----	--	----	----	----	----	----

4° la ligne

11			M			Master en sexologie		21 25			
----	--	--	---	--	--	---------------------	--	----------	--	--	--

Est insérée après la ligne

11				M		Médecin	62	21	21		
----	--	--	--	---	--	---------	----	----	----	--	--

5° la ligne

11					MS	Master de spécialisation en nutrition et transition alimentaire		21 25			
----	--	--	--	--	----	---	--	----------	--	--	--

Est insérée après la ligne

11					MS SS	Master de spécialisation en neuropsychiatrie	62				
----	--	--	--	--	----------	--	----	--	--	--	--

6° la ligne

14					MS	Master de spécialisation en pharmacologie quantitative dans le développement et le bon usage du médicament		21			
----	--	--	--	--	----	--	--	----	--	--	--

Est insérée après la ligne

14					MS SS	Master de spécialisation en pharmacie hospitalière	62	21	21		
----	--	--	--	--	----------	--	----	----	----	--	--

7° la ligne

17	B					Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie		25			
----	---	--	--	--	--	---	--	----	--	--	--

Est insérée après la ligne

16					MS	Master de spécialisation en ostéopathie			21		
----	--	--	--	--	----	---	--	--	----	--	--

8° la ligne

17			M			Master in medical physics		21 25			
----	--	--	---	--	--	---------------------------	--	----------	--	--	--

Est insérée après la ligne

17			M			Master en sciences spatiales	62				
----	--	--	---	--	--	------------------------------	----	--	--	--	--

9° la ligne

19			M			Master : ingénieur civil électromécanicien	62	25	21		
----	--	--	---	--	--	--	----	----	----	--	--

Est remplacée par la ligne :

19			M			Master : ingénieur civil électromécanicien		25	21		
----	--	--	---	--	--	--	--	----	----	--	--

10° la ligne

19			M			Master : ingénieur civil en génie de l'énergie	62	25	21	53	
----	--	--	---	--	--	--	----	----	----	----	--

Est insérée après la ligne

19			M			Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux	62	25	21	53	
----	--	--	---	--	--	---	----	----	----	----	--

11° la ligne

20			M			Master en urbanisme et développement territorial	62	25	21		
----	--	--	---	--	--	--	----	----	----	--	--

Est insérée après la ligne

20			M			Master en architecture	62	21 57	21	53	
----	--	--	---	--	--	------------------------	----	----------	----	----	--

12° la ligne

20					MS	Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire	62	25	21		
----	--	--	--	--	----	--	----	----	----	--	--

Est remplacée par la ligne

20					MS	Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire			21		
----	--	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--

13° les lignes

6					MS	Master de spécialisation en EU environmental governance			21		
7											
12					MS	Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire	62				
18											

Sont insérées après la ligne

1						Bachelier en sciences philosophique, politique et économique		25			
6	B										
9											

14° la ligne

3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	62	25	21		
---	---	--	--	--	--	--	----	----	----	--	--

Est remplacée par la ligne

3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	62	21 25	21		
---	---	--	--	--	--	--	----	----------	----	--	--

15° la ligne

3	B					Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques	62	21 25	21		
---	---	--	--	--	--	---	----	----------	----	--	--

Est remplacée par la ligne

3° la ligne

15	B						Bachelier en soins infirmiers	61 62 63	52 57 58	52 53 57	21 25	62	92	21					21			21	84			92
----	---	--	--	--	--	--	-------------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------	----	----	----	--	--	--	--	----	--	--	----	----	--	--	----

Est abrogée ;

4° la ligne

17	B						Bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle					62													
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Est insérée après la ligne

17	B						Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle	62	52										21						
----	---	--	--	--	--	--	---	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--

5° la ligne

17	B						Bachelier en informatique	62							53				21					
----	---	--	--	--	--	--	------------------------------	----	--	--	--	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--	--	--	--

[illegible]

Est remplacée par la ligne

[illegible]

8° la ligne

[illegible]

Est remplacée par la ligne

[illegible]

9° la ligne

[illegible]

[illegible][illegible]

1. Les termes « bachelier en informatique de gestion » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation développement d'application » ;
2. Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation informatique industrielle » ;
3. Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunication » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunication » ;
4. Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation sécurité des systèmes » ;
5. Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique ».

22		B			Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin	21	21		21				53	57					
----	--	---	--	--	---	----	----	--	----	--	--	--	----	----	--	--	--	--	--

1	U								M S	Master de spécialisation en philosophie et théories politiques	ULB, ULg, UNamur	21, 62, 92
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--------	--	------------------	---------------

2° la ligne

5	U+H E				B					Bachelier en communication numérique	ULB, UMONS, UCL, HEPHC, HEG	52
---	----------	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------------	--------------------------------	----

Est insérée après les lignes visées au 1°

3° la ligne

5	U+H E						Ma lt			Master en communication stratégique	UCL, HELHa	25, 53
---	----------	--	--	--	--	--	----------	--	--	-------------------------------------	------------	--------

Est insérée après la ligne

5	HE+ U						M			Master en presse et information spécialisées	HEG, UCL, ULB	21, 25
---	----------	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---------------	--------

4° la ligne

7	U						M			Master en droit	UCL, UNamur	25
---	---	--	--	--	--	--	---	--	--	-----------------	-------------	----

Est insérée après la ligne

7	U				B					Bachelier en droit	ULB, UMons	53
---	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------	------------	----

5° la ligne

7	U						M			Master en droit	ULB, UMons	53
---	---	--	--	--	--	--	---	--	--	-----------------	------------	----

Est insérée après la ligne visée au 4° ;
6° la ligne

9	EPS	B								Bachelier en international business	Ecole supérieure des Affaires, Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - Cadets de Namur	92
---	-----	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	----

Est remplacée par la ligne

9	EPS	B								Bachelier en international business	Ecole supérieure des Affaires, <u>HENaLLux</u>	92
---	-----	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	----

7° la ligne

9	HE	B								Bachelier en immobilier	HE2B, HECh	21
---	----	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------	------------	----

Est insérée après la ligne

9	HE	B								Bachelier en immobilier	HECh, HEAJ	62, 61
---	----	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------	------------	--------

8° la ligne

9	HE	B								Bachelier en management du tourisme et des loisirs	HEG, EPHEC	25
---	----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	------------	----

Est insérée après la ligne

9	EPS	B								Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Institut libre de formation permanente,	92
---	-----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----

											Ecole supérieure des Affaires	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------	--

9° la ligne

9	HE						Ma lt			Master en facility management	HELB, HE2B, HEFF, HELdB	21
---	----	--	--	--	--	--	----------	--	--	-------------------------------	----------------------------	----

Est remplacée par la ligne

9	HE						Ma lt			Master en facility management	HELB, HEFF	21
---	----	--	--	--	--	--	----------	--	--	-------------------------------	------------	----

10° la ligne

9	HE						Ma lt			Master en expertise comptable et fiscale	HELHa, EPHEC	53, 25
---	----	--	--	--	--	--	----------	--	--	--	--------------	--------

Est remplacée par la ligne

9	HE						Ma lt			Master en expertise comptable et fiscale	HELHa, EPHEC, <u>UCL</u>	53, 25
---	----	--	--	--	--	--	----------	--	--	--	--------------------------	--------

11° la ligne

9	U						Ma lt			Master en sciences de gestion	UCL, UNamur	25, 52, 53, 92
---	---	--	--	--	--	--	----------	--	--	-------------------------------	-------------	----------------------

Est insérée après la ligne visée au 11° ;

12° les lignes

10	HE	B							Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HE Vinci, HEG, ICHEC-ECAM-ISFSC	21
10	HE	B							Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HE2B, HEFF, HELB, HELdB	21
10	HE+E PS	B							Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HELdB, HE2B, Institut provincial de promotion sociale et de formation continuée, Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	25
10	EPS	B							Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine, EAFC Frameries, EAFC Tournai Eurométropole, Ecole des Arts et	52

											métiers promotion sociale	
10	HE	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEH, HEPHC, HELHa	53
10	EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	Cours pour éducateurs en fonction, Institut de formation continuée - enseignement de promotion sociale, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	62
10	HE	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEPL, HELMo, HECh, HEL	62
10	HE+E PS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HERS, HENaLLux, EAFC Sud-Luxembourg	85
10	HE+E PS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEAJ, HENaLLux, HEPN, Institut provincial de formation sociale	92

Sont insérées après la ligne

9	U								M S	Master de spécialisation en gestion des risques financiers	UCL, ULB	21
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--------	--	----------	----

13° la ligne

15	EPS+ HE	B								Bachelier : technologue en imagerie médicale	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, HELB	21
----	------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----

Est insérée après la ligne

15	HE+E PS	B								Bachelier en orthoptie	HELB, Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, HE Vinci	21
----	------------	---	--	--	--	--	--	--	--	------------------------	---	----

14° la ligne

17	HE+E PS	B								Bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle	HENaLLux, Ecole supérieure des Affaires	92
----	------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	----

Est insérée après la ligne

17	EPS	B								Bachelier en informatique de gestion	EPFC 7, EPFC 2, EPFC 3, EPFC 8	21
----	-----	---	--	--	--	--	--	--	--	--------------------------------------	--------------------------------	----

15° la ligne

19	HE	B								Bachelier en green packaging design	HECh, HEAJ	92
----	----	---	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	------------	----

Est insérée après la ligne

19	HE	B alt								Bachelier en génie électrique	HELHa, HEPHC	52
----	----	----------	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------	--------------	----

16° la ligne

19	HE+E SA				B					Bachelier en architecture transmédia	HEAJ, HEPHC, IMEP	92, 52
----	------------	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------------	-------------------	--------

Est insérée après la ligne visée au 16° ;

17° la ligne

19	HE+ U+ES A						M			Master en architecture transmédia	HEAJ, IMEP	92
----	------------------	--	--	--	--	--	---	--	--	-----------------------------------	------------	----

Est remplacée par la ligne

19	HE+ ESA						M			Master en architecture transmédia	HEAJ, HEPHC, IMEP	92, 52
----	------------	--	--	--	--	--	---	--	--	-----------------------------------	-------------------	--------

18° la ligne

20	U					M				Master en urbanisme et développement territorial	UMons, ULB	52
----	---	--	--	--	--	---	--	--	--	--	------------	----

Est insérée après la ligne

19	U								M S	Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques	UMons, ULB	52
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--------	---	------------	----

19° la ligne

20	U								M S	Master de spécialisation en management territorial et urbain	ULB, UMons	52
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--------	--	------------	----

Est abrogée ;

20° la ligne

5 19	HE				B					Bachelier en jeu vidéo	HEPL, HEAJ	62
---------	----	--	--	--	---	--	--	--	--	------------------------	------------	----

Est insérée après la ligne

5 19	HE				B					Bachelier en jeu vidéo	HEAJ, HEPHC, HEH	92, 52
---------	----	--	--	--	---	--	--	--	--	------------------------	------------------	--------

21° la ligne

5 19	HE						M			Master en jeu vidéo	HEAJ, HEH	92, 52
---------	----	--	--	--	--	--	---	--	--	---------------------	-----------	--------

Est remplacée par la ligne

5 19	HE						M			Master en jeu vidéo	HEAJ, HEPHC, HEH, UCL, UMons	92, 52, 25, 53
---------	----	--	--	--	--	--	---	--	--	---------------------	---------------------------------	----------------------

22° Dans la présente annexe, les dénominations suivantes sont modifiées :

1° Les termes « bachelier en informatique de gestion » sont remplacés par le « bachelier en informatique, orientation développement d'application »;

2° Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation informatique industrielle » ;

3° Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunication » sont remplacés par « bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunication » ;

4° Les termes « bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes » sont remplacés par “bachelier en informatique, orientation sécurité des systèmes” ;

5° Les termes “bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l’informatique” sont remplacés par “bachelier en informatique, orientation technologies de l’informatique” ;

23° la ligne

7	U				B					Bachelier en droit	UCL, UNamur	52
---	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--------------------	-------------	----

Est insérée après la ligne

6	U								M S	Master de spécialisation en études de genre	UCL, ULB, ULg, UNamur, UMons	25, 21, 62, 92, 53
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--------	---	---------------------------------	--------------------------

24° la ligne

11	U							M		Médecin	UMons, ULB	53
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	---------	------------	----

est insérée après la ligne

10	U						M			Master en orthopédagogie clinique	UMons, ULB, ULg	53, 6
----	---	--	--	--	--	--	---	--	--	-----------------------------------	-----------------	----------

25° la ligne

11	U								MS SS	Master de spécialisation en médecine générale	UNamur, UCL	92,
----	---	--	--	--	--	--	--	--	----------	---	-------------	-----

Est insérée après la ligne

11	U							M		Médecin	UMons, ULB	5
----	---	--	--	--	--	--	--	---	--	---------	------------	---

26° la ligne

9	EPS+H E	B								Bachelier en comptabilité	EAFC Namur Cadets, HEAJ	9
---	------------	---	--	--	--	--	--	--	--	---------------------------	----------------------------	---

Est insérée après la ligne

9	EPS	B							Bachelier en comptabilité	E AFC Pérulwez, E AFC Ath	57,
---	-----	---	--	--	--	--	--	--	---------------------------	------------------------------	-----

§ 3. L'habilitation visée au § 2, alinéa 1^{er}, 24°, sera supprimée en cas de rupture de la collaboration avec l'hôpital universitaire Erasme ou en cas de demande de reconnaissance d'un hôpital universitaire relevant de l'Université de Mons, au sens de l'article 4 de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins.

L'opportunité de l'octroi des habilitations visées au § 2, alinéa 1^{er}, 24° et 25°, fera l'objet d'une évaluation lors de l'année académique 2029-2030. Cette évaluation comportera une étude indépendante chargée d'analyser, de manière générale, s'il y a un lien entre la création de masters et l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie et l'apport de la cohabilitation pour l'accessibilité des étudiants.

Art. 9. Dans l'annexe III.5 du même décret, les mots « USL-B » sont à chaque fois abrogés.

Art. 10. L'annexe 6 est remplacée par l'annexe du présent décret.

Art. 11. Dans la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires, sont apportées les modifications suivantes :

1° A l'article 29bis, un cinquième alinéa est ajouté, rédigé comme suit :

« A partir de l'année académique 2023-2024, un coefficient de pondération de 2,55 est appliqué aux étudiants finançables inscrits dans des études de master du domaine 11. La répartition des étudiants entre les établissements est établie conformément à l'article 8 du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires. » ;

2° A l'article 30, alinéa 2, les mots « et à des études menant à un master du domaine 11 » sont insérés après les mots « domaine 10bis ».

Art. 12. A l'article 8, alinéa 3, du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, sont apportées les modifications suivantes :

1° les mots « et d), » sont insérés entre les mots « a), b), c) » et « entre » ;

2° le 3° est complété comme suit :

« A partir de l'année académique 2024-2025, le pourcentage visé au 3° concerne l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Mons. La répartition interne entre ces deux établissements fait l'objet d'une convention remise au gouvernement au plus tard pour le début de l'année académique 2024-2025. Conformément à l'article 10, ce mécanisme sera revu après 2026. »

Art. 13. Le présent décret entre en vigueur à partir de l'année académique 2023-2024, à l'exception :

1° de l'article 1er, 9°, qui produit ses effets le 1^{er} janvier 2023 ;

2° des articles 1^{er}, 1° à 8°, et 8, § 1^{er}, qui produisent leurs effets le 1^{er} septembre 2022 ;

3° des articles 4, 3°, 10°, 12°, 18° et 28°, 5, 4°, 6°, 7°, 11° et 12° et 8, § 2, 2°, 5° et 24°, qui entrent en vigueur à partir de l'année académique 2024-2025 ;

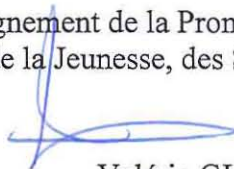
4° de l'article 4, 2°, qui entre en vigueur à partir de l'année académique 2025-2026.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,



Valérie GLATIGNY

Annexe au décret du **//**** modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

« Annexe 6 au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

6. Habilitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale

Légende

LL : Pôle académique Liège-Luxembourg

Bxl : Pôle académique de Bruxelles

Hai : Pôle hainuyer

Nam : Pôle académique de Namur

Lou : Pôle Louvain

Voir la légende de l'annexe II et des tableaux précédents de la présente annexe pour le surplus.

Domaine	BE S	TC		TL		Grade non correspo ndant au plein exercice	Habitations L'habilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	Établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale	N° FASE	Arrondissement s	Pôle académique
		B1 80	BS	B1 80	M1 20						
5						X	Bibliothécaire breveté	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon	2469	81	LL
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	956	52	Hai

5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	1737	57	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
6	X					X	BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	Institut libre de formation permanente	3147	92	Nam
6	X					X	BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
6	X					X	BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
6	X					X	BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	61	LL

6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	EAFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut de formation continuée - enseignement de promotion sociale	2050	62	LL
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
6		X					Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
7		X					Bachelier en assurances et gestion du risque	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
7		X					Bachelier en assurances et gestion du risque	EPFC 3	189	21	Bxl
7		X					Bachelier en assurances et gestion du risque	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
7		X					Bachelier en droit	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
7		X					Bachelier en droit	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
7		X					Bachelier en droit	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
7		X					Bachelier en droit	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
7		X					Bachelier en droit	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
7		X					Bachelier en droit	Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	3179	25	Lou
9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl

9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9	X					X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9	X					X	BES de guide touristique-guide régional	EAFC Uccle	483	21	Bxl
9		X					Bachelier : assistant de direction	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9		X					Bachelier : assistant de direction	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X					Bachelier : assistant de direction	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	61	LL
9		X					Bachelier : assistant de direction	EAFC Famenne Ardenne	2597	83	LL
9		X					Bachelier : assistant de direction	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X					Bachelier en comptabilité	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai

9		X					Bachelier en comptabilité	Université du travail – Institut d’enseignement technique commercial	924	52	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut provincial d’enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut provincial d’enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	1737	57	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Centre Ardenne	2713	84	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	École de commerce et d’informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut provincial d’enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut provincial d’enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	63	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Famenne Ardenne	2597	83	LL
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Morlanwelz	1596	58	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	EAFC Mouscron Wallonie picarde	1345	57	Hai
9		X					Bachelier en comptabilité	Institut d’enseignement de promotion sociale de la Communauté française – Cadets de Namur	3006	92	Nam

9		X				Bachelier en comptabilité	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFC Uccle	483	21	Bxl
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFC Hesbaye-Condroz	2420	64	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9		X				Bachelier en e-business	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en immobilier	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en immobilier	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
9		X				Bachelier en commerce extérieur ¹	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en commerce extérieur ¹	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X				Bachelier en international business	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en international business	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X				Bachelier en management de la logistique	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai

¹ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2024-2025.

9		X					Bachelier en management de la logistique	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X					Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Institut Machtens	349	21	Bxl
9		X					Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
9		X					Bachelier en marketing	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9		X					Bachelier en marketing	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X					Bachelier en marketing	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
9		X					Bachelier en marketing	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X					Bachelier en marketing	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9		X					Bachelier en relations publiques	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X					Bachelier en relations publiques	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X				X	Bachelier sales account manager	EPFC 3	189	21	Bxl
9		X					Bachelier en sciences administratives et gestion publique	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
9			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
9			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam

9			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
9			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
9			X			X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	Ecole de commerce et d'informatique - Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9			X			X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
9			X			X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	Ecole supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9			X			X	Bachelier de spécialisation : gestion d'entreprise d'économie sociale	EPFC 3	189	21	Bxl
9			X			X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9			X			X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
9			X			X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	Ecole supérieure des Affaires	2975	92	Nam
10	X					X	BES de formateur en alphabétisation	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
10	X					X	BES de formateur en alphabétisation	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10		X				X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
10		X				X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10		X				X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	3179	25	Lou

10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon	2469	81	LL
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	956	52	Hai
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	École des Arts et métiers promotion sociale	1539	56	Hai
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	EAFC Frameries	1146	53	Hai
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	63	LL
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
10		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	EAFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
10			X		X	Bachelier de spécialisation : intervention systémique et travail social	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10			X		X	Bachelier de spécialisation : intervention systémique et travail social	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL

10			X			X	Bachelier de spécialisation : médiateur	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
10			X			X	Bachelier de spécialisation : médiateur	EAFC des Hauts-Pays	1135	53	Hai
10			X			X	Bachelier de spécialisation : médiateur	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10			X			X	Bachelier de spécialisation : médiateur	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
15		X				X	Bachelier en optométrie	Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquées	353	92	Nam
15		X				X	Bachelier en optométrie	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine	292	21	Bxl
15		X					Bachelier en orthoptie	Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquées	353	92	Nam
15		X					Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé ACN	521	21	Bxl
15		X					Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	956	52	Hai
15		X					Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
15		X					Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé ACN	521	21	Bxl
15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	EPFC 9	162	21	Bxl
15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	956	52	Hai
15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	EAFC Centre Ardenne	2713	84	LL

15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Insitut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
15			X			X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	EAFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
15			X			X	Bachelier de spécialisation : gérontologie	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
15			X			X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
15			X			X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
15			X			X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	EAFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
16		X					Bachelier en psychomotricité	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine	292	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner ²	EAFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	EPFC 2	167	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner ²	EAFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL

² Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2025-2026.

17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	61	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	63	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner ²	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
17	X					X	BES de Webdesigner ²	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	EAFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	EPFC 2	167	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	EAFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL

17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	61	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	63	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
17	X					X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	EPFC 2	167	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdeveloper	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17	X					X	BES de Webdeveloper	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège	2032	62	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	61	LL

17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
17	X					X	BES de Webdeveloper	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut provincial d’enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFC Uccle	483	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	Institut supérieur de formation continue d’Etterbeek	216	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	Université du travail – Institut d’enseignement technique commercial	924	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	Institut provincial d’enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	EAFC Evere	233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d’applications	EAFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL

17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	63	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFC Uccle	483	21	Bxl
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17		X				Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications	Institut technique supérieur Cardinal Mercier – Promotion sociale	3146	21	Bxl

17		X				Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	EAFC Uccle	483	21	Bxl
18		X				Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
19		X				Bachelier en automatisation	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X				Bachelier en automobile	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biochimie	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut Roger Lambion	3197	21	Bxl
19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai

19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	École industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011	92	Nam
19		X				Bachelier en construction	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
19		X				Bachelier en construction	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en construction	EAFC des Hauts-Pays	1135	53	Hai
19		X				Bachelier en construction	Cours de promotion sociale Saint-Luc	2015	62	LL
19		X				Bachelier en construction	Institut des travaux publics – Enseignement de promotion sociale	2010	62	LL
19		X				Bachelier en construction	EAFC Morlanwelz	1596	58	Hai
19		X				Bachelier en construction	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
19		X				Bachelier en construction	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Péruwelz	1637	57	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	Cours industriels	159	21	Bxl

19		X				Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	EAFC Colfontaine-Jurbise	1287	53	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut technique supérieur Cardinal Mercier – Promotion sociale	3146	21	Bxl
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing	2150	62	LL
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	Institut des travaux publics – Enseignement de promotion sociale	2010	62	LL
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19					X	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19					X	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	EAFC Uccle	483	21	Bxl

19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	EAFC Uccle	483	21	Bxl
20					X	X	Master en urbanisme et aménagement du territoire	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en publicité	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
22		X				X	Bachelier en scénographie	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier : styliste-modéliste	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Cours de promotion sociale Saint-Luc	2015	62	LL
25	X					X	BES régisseur général de spectacle	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai

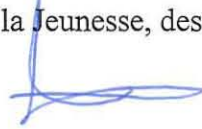
Vu pour être annexé au décret du **/**/**** modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Bruxelles, le

Le Ministre-Président

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des
Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles



Valérie GLATIGNY